

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5796>



Des mesures concrètes pour les salaires

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Communiqués -



Publication date: dimanche 12 mai 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

" Il est de votre entière responsabilité que de traduire vos engagements sur les salaires des personnels de votre ministère."

Paris, 3 mai 2019

Monsieur le Ministre,

Le président de la république en campagne électorale écrivait aux enseignants en 2017 que "La reconnaissance, c'est aussi une plus juste rémunération. Nous augmenterons votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises".

En septembre dernier et encore en janvier 2019 vous-même déclariez sur différents média vouloir "...mettre en place un observatoire de la rémunération des professeurs qui permettra d'avoir des idées claires sur tout cela [le pouvoir d'achat des professeurs]. Il sera en place dès le début de cette année".

La dévalorisation salariale que subissent nos catégories ne fait plus de doute pour personne. Toutes les comparaisons (enseignants des autres pays européens, salariés du public et du privé du même niveau d'études) sont en notre défaveur et la crise de recrutement en est malheureusement le marqueur.

Les mesures gouvernementales comme la hausse de la CSG, la mise en place du jour de carence, la hausse de la retenue pour pension civile et le gel de la valeur du point d'indice ne font qu'accroître ce décrochage salarial. Le report d'un an des mesures de revalorisation issues du protocole PPCR a été un très mauvais signal envoyé aux personnels. La revalorisation du point d'indice avec un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années reste donc primordiale.

Vous n'ignorez pas non plus que la part des primes et indemnités est de 22,5% dans le salaire brut des fonctionnaires. Lorsqu'on détaille par catégorie dans chaque fonction publique, la part des primes chute en catégorie A de la FPE puisque sont inclus les 602,2 milliers d'enseignants à très faible taux de prime (10,8 %).

C'est pourquoi, le SNES demande dans l'immédiat le doublement de l'ISOE pour tous ainsi que celui de l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et PSY-EN. De même il exige pour tous les jeunes collègues une véritable prime d'installation à l'entrée dans nos métiers.

Il est indispensable que vous preniez très rapidement les mesures concrètes. C'est de votre entière responsabilité que de traduire vos engagements sur les salaires des personnels de votre ministère.

Cette première étape devra être suivie d'une concertation sur les grilles dans l'objectif d'une amélioration notable des carrières.

De même des discussions sur les conditions de travail notamment en fin de carrière, période marquée par une pénibilité doivent être engagées au niveau interministériel. Le rétablissement de la cessation progressive d'activité dans toute la Fonction publique est indispensable. Des possibilités d'aménagement de service et de diversification des tâches doivent être offertes en fin de carrière pour assurer notamment un partage de l'expérience : allègement de service, fonctions de conseils, de tutorat...

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Frédérique Rolet